

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **Pose de la première pierre des logements protégés du Verger de la Longeraie au Mont-sur-Lausanne**

**La première pierre des futurs logements protégés du Verger de la Longeraie, rattachés à l'EMS de La Paix du Soir, sera posée aujourd'hui au Mont-sur-Lausanne par Pierre-Yves Maillard, chef du Département de la santé et de l'action sociale, en présence de nombreuses personnalités, dont le syndic du Mont, Daniel Grosclaude, le directeur de l'EMS La Paix du Soir, Pierre Ethenoz et le Président de l'Association, Jean-Pierre Gross.**

Dès le printemps 2011, les 30 logements répartis dans trois immeubles pourront accueillir leurs habitants. La pose de cette première pierre symbolique marque le début des travaux de construction qui vont se poursuivre jusqu'au printemps 2011. Les logements protégés comprendront 24 appartements de 2 pièces de 55 m<sup>2</sup> et 6 appartements de 3 pièces de 77 m<sup>2</sup>.

Structure intermédiaire entre le domicile et l'EMS, le logement protégé est un type d'habitation particulièrlement bien adapté aux personnes qui doivent pouvoir compter sur une assistance légère, dans un cadre social sécurisant, sans avoir besoin du suivi quotidien qu'offre un hébergement en EMS. Il contribue au maintien de l'autonomie et constitue une réponse à l'isolement social de certaines personnes. Un encadrement sécuritaire y est fourni. L'architecture de ces lieux est adaptée aux difficultés de mobilité rencontrées par les personnes âgées ou handicapées, celles-ci disposant d'un système d'appel qui permet en cas de malaise d'alerter une personne pouvant prêter assistance.

Dans le cas des logements du Verger de la Longeraie les espaces communautaires de l'EMS situés à proximité ainsi que son restaurant public permettent la participation à des animations ou à des manifestations favorisant le lien social.

Le coût total du complexe d'appartement du Verger de La longeraie est de 10'260'000 fr. L'Association la Paix du soir met gratuitement à disposition le terrain d'une valeur de 2'100'000 fr. L'Etat de Vaud apporte une aide financière à l'investissement selon les dispositions de la loi sur le logement sous forme d'un prêt sans intérêt d'une durée de 15 ans portant sur un montant de 1'725'000 fr et la loterie Romande octroie un don de 350'000 fr. Le solde de 6'085'000 fr. est fiancé par un emprunt bancaire.

L'Association la Paix du Soir et le Service des assurances sociales et de l'hébergement signeront une convention qui permettra aux futurs locataires bénéficiaires des régimes sociaux d'obtenir l'aide des pouvoirs publics pour le financement des prestations spécifiques aux logements protégés.

Les personnes désireuses de louer un appartement protégé au Verger de la Longeraie adresseront leur demande à une commission d'admission comprenant trois membres, dont un représentant de l'Association la Paix du Soir, un deuxième du CMS de Mont-sur-Lausanne et un troisième du Bureau Régional d'Information et d'Orientation (BARIO) du réseau de soins de la région. Les critères d'admission tiendront compte de la possibilité ou non de demeurer à domicile, de la diminution de mobilité, de la compatibilité entre les problèmes de santé et ce type de logement, du besoin d'encadrement sécuritaire et du degré d'isolement.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 05 novembre 2009

**RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT**

Pierre Ethenoz, directeur de La Paix du Soir, 021 651 66 66 DSAS, Pierre-Yves Maillard, conseiller d'Etat, 021 316 50 06